

## République Française

### Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2024***

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de votants : 21

Le vingt-et-un février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du seize février deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Thierry CHAPPE, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS :** Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Anne-Sophie DELAVAL procuration à Françoise LEFEBVRE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

### **Réf : 2024-08 / 2024-02-21-8<sup>ème</sup> : Finances : Conditions de mise à la location de la salle les P'tits Fouans**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que par délibération de référence 2023-42 / 2023-06-09-10<sup>ème</sup> prise le 9 juin 2023, la commune de Gonnehem a fixé les conditions de mise à la location de la salle les P'tits Fouans, qui est notamment possible sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Puis par délibération de référence 2023-62 / 2023-09-27-4<sup>ème</sup> prise le 27 septembre 2023, chaque période de vacances scolaires, et également les demandes pour un événement exceptionnel avec étude du dossier, ont été ajoutées pour la mise à la location de la salle les P'tits Fouans.

Sur proposition de la commission Restauration du 15 janvier 2024, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les propositions suivantes qui s'appliqueraient à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- Mise à la location sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre (*annule et remplace les délibérations précédentes pour ce point*)
- Pas d'accès à la cuisine, au four, aux réfrigérateurs, au congélateur (*annule et remplace les délibérations précédentes pour ce point*)
- Accès au point d'eau et la salle de plonge
- Mise à disposition d'un ensemble réfrigérateur-congélateur
- Mise à disposition d'une armoire avec de la vaisselle en quantité suffisante pour 35 personnes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, **se prononce favorablement** à ces nouvelles propositions (2 abstentions, 19 voix POUR), **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les pièces et actes relatifs à cette affaire, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 23 février 2024

et de la publication le 23 février 2024

À Gonnehem, le

Le Maire

**Bernard DELELIS**